

Parc éolien

**LES MOULINS  
DU BOIS ROBIN**

Projet de parc éolien sur la  
commune de Villampuy (28)

Comité Local de Suivi n°3  
16/11/2023

**RP GLOBAL**  
RENEWABLE POWER

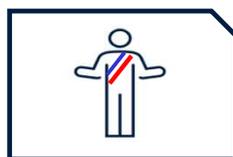
# INTRODUCTION

## Quel est le rôle du Comité Local de Suivi (CLS) ?

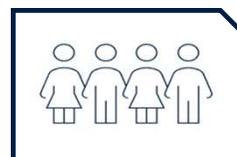
- 👉 **Echanger** : Il s'agit de discuter ensemble des attentes, des contraintes, des points de vigilance...
- 👉 **Transmettre l'information** : Le CLS devient l'un des acteurs clés du projet et permet de relayer l'information à l'ensemble des personnes intéressées.
- 👉 **Construire ensemble** : Le CLS participe à la création d'un projet éolien cohérent avec le territoire d'implantation.

## Qui organise ? Le porteur de projet

## Qui peut y participer ?



ELUS



MEMBRES  
D'ASSOCIATIONS



CITOYENS

**Comment y participer ?** Sur inscriptions auprès du porteur du projet et/ou de la municipalité

# INTRODUCTION

## 1er Comité Local de Suivi : 2 Mars 2022

Présentation de la société, identification du secteur d'étude sur le territoire, le développement de projet (études prévues, concertation), bénéfices et retombées

## 2ème Comité Local de Suivi : Septembre 2022

Présentation des états initiaux environnementaux de la zone d'étude, étude de différentes implantations (Atelier), Choix du nom du projet

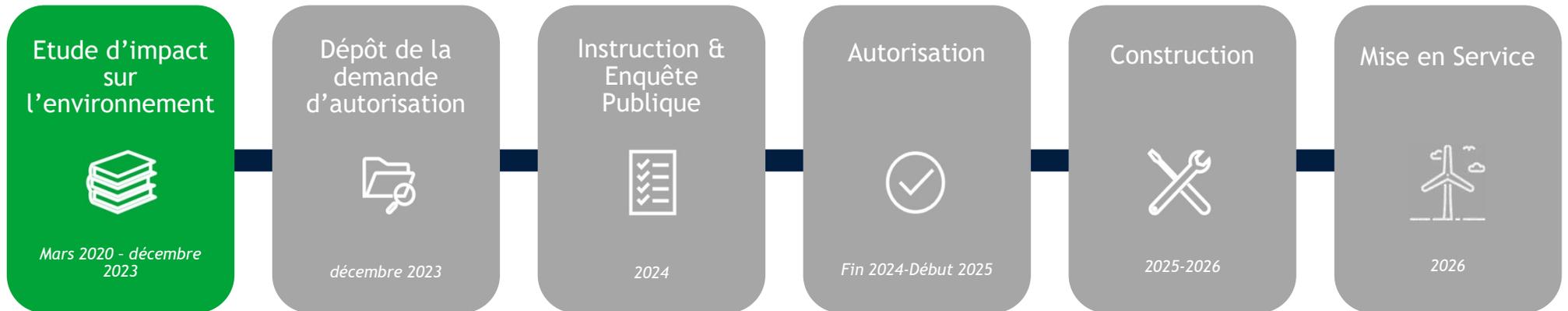
## 3ème Comité Local de Suivi (CLS)

Mesures d'accompagnement du projet

# SOMMAIRE DE LA RÉUNION

1. Le projet éolien (30 min)
  - A. Etapes du projet
  - B. Présentation du projet
  - C. Impacts et Mesures ERC
  - D. Questions
2. Atelier sur les mesures d'accompagnement (1 h)
3. Bilan / Conclusion (15 min)

# A. ÉTAPES DU PROJET



## B. PRÉSENTATION DU PROJET

# IMPLANTATION RETENUE

Posture retenue issue d'un travail de co-construction avec le CLS et les exploitants agricoles :

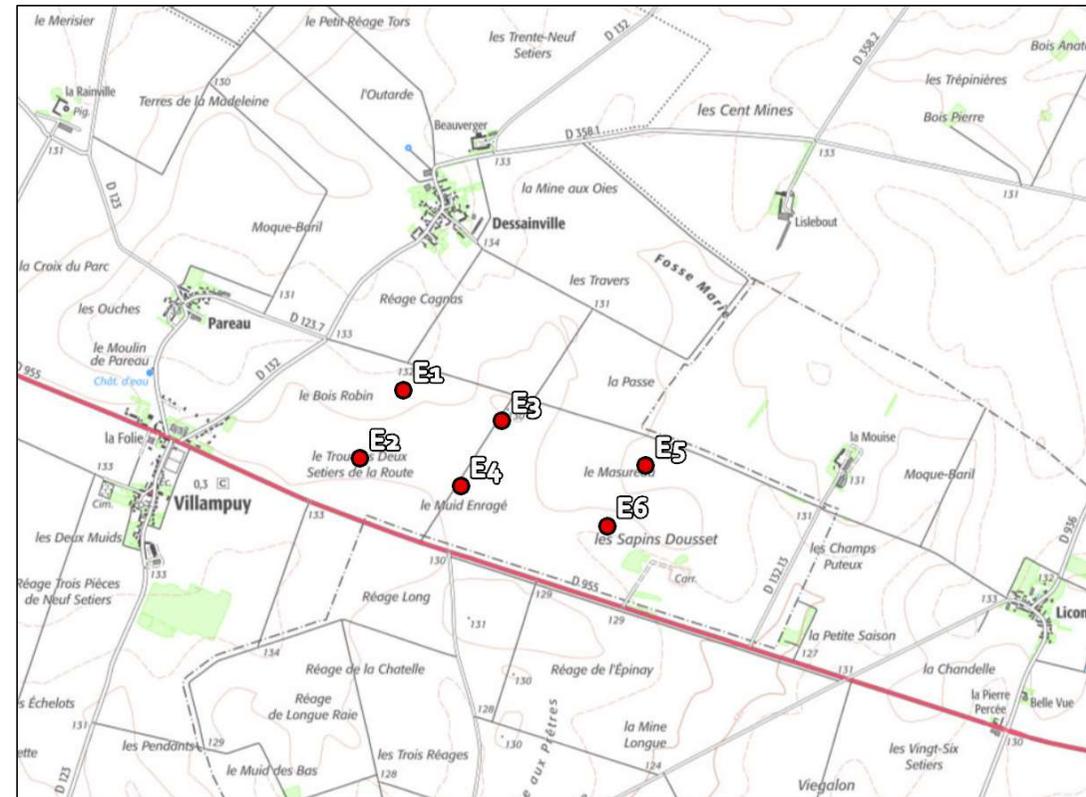
➔ Localisation des éoliennes en fonction de la présence de systèmes d'irrigation

➔ Réutilisation des chemins existants et limitation de l'emprise foncière

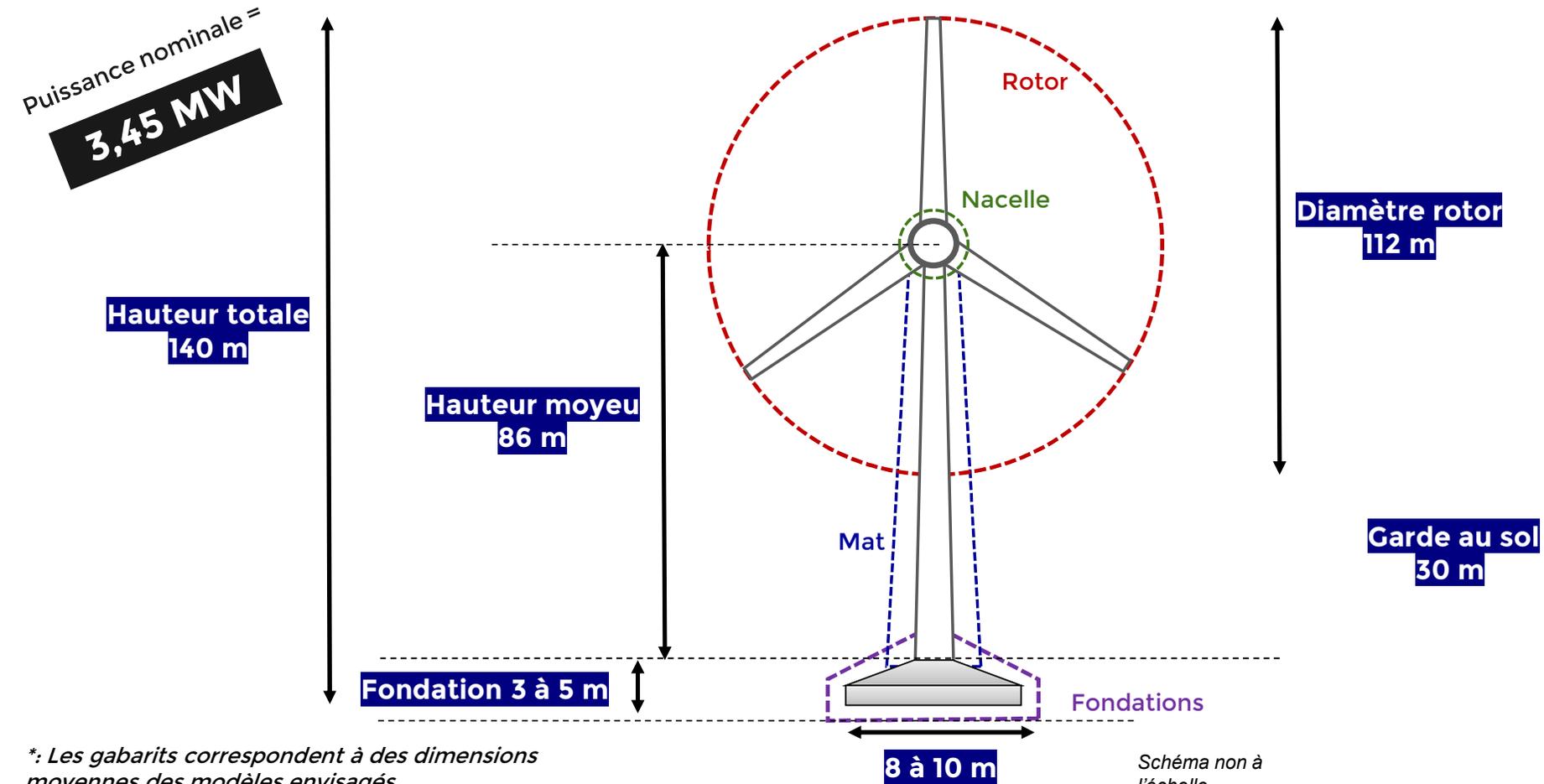
➔ Maintien d'un alignement des éoliennes en parallèle de la RD955, dans un angle de masquage par les éoliennes du parc éolien du Sainbois

➔ Limitation de l'impact en phase travaux par un accès via la RD955

➔ Maximisation de la production d'énergie renouvelable tout en limitant l'impact visuel et en s'éloignant des habitations les plus proches

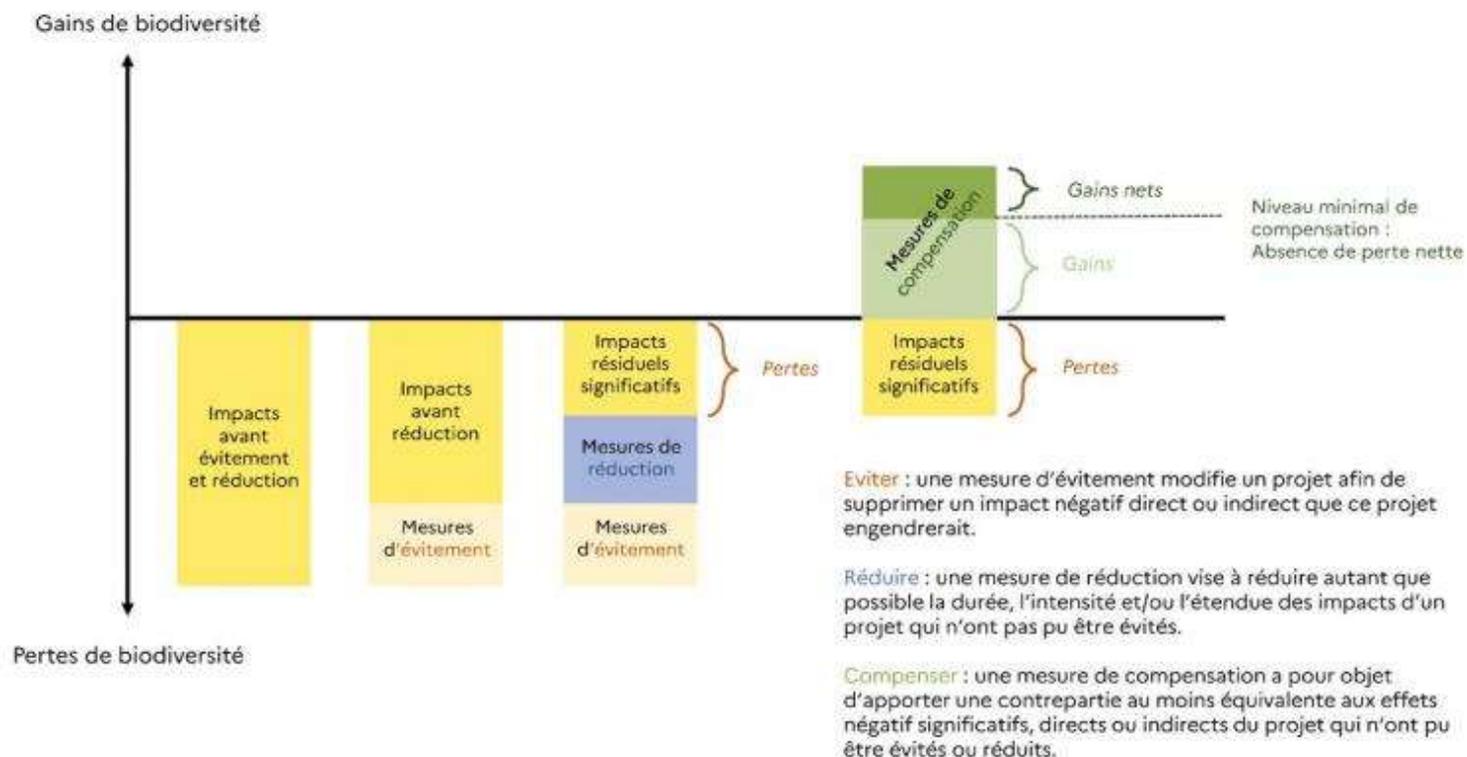


# GABARIT D'ÉOLIENNES RETENU



## C. IMPACTS ET MESURES ERC

# DOCTRINE ERC (ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER)



- Travail de co-construction avec les différents acteurs
- Travail en cours avec les bureaux d'étude spécialisés pour avoir un projet avec des impacts résiduels faibles à nuls après application de mesures ERC

=> Objectif : avoir un impact positif pour le territoire



## ACOUSTIQUE

### Pas d'impact acoustique

- éloignement des éoliennes des habitations
- ralentissement ou arrêt des éoliennes sur certaines périodes
- campagne de réception acoustique réalisée après mise en service du parc pour vérifier sa bonne conformité



## PAYSAGE

Impacts négligeables à nuls sur les sites protégés, paysages remarquables et sur le tourisme

Impacts modérés à faibles pour le patrimoine protégé (bâtiments), les lieux de vie, les axes de circulation

- Choix de la zone d'implantation suite aux résultats de l'étude paysagère
- Eloignement des monuments historiques

Mesures proposées par le bureau d'étude :

- plantation d'alignement d'arbres au niveau du terrain sportif
- fonds de plantation



# PAYSAGE

## Sortie Sud de Dessainville





# PAYSAGE

## Sortie Est de Pareau





# PAYSAGE

Depuis la rue du bourg, abords du terrain sportif





## ÉCOLOGIE

### Impact très faible sur la biodiversité

- Eloignement des zones d'intérêt écologique située au nord (Natura 2000, ZNIEFF)
- Eloignement des zones à enjeux écologiques fort suite aux inventaires (éloignement bois/haie)
- Réduction du nombre d'éoliennes
- Réduction de l'attractivité des éoliennes pour les Chauves-souris et les oiseaux par l'absence de plantations au pied des éoliennes
- Phase travaux : Limiter l'emprise du chantier, périodes de l'année les moins impactantes
- suivi de mortalité et d'activité après mise en service du parc



## MILIEU AGRICOLE

- Prise en compte des contraintes agricoles et foncières : technique d'irrigation
- indemnisation des agriculteurs (rampe, emprises définitives et temporaires, dégâts aux cultures)
- alimentation d'un fonds d'aide en partenariat avec la chambre d'agriculture d'Eure et Loir



## TRAVAUX

- Accès à la zone de projet en phase travaux par le Sud (RD955) évitant ainsi la traversée des hameaux de Villampuy

# D. QUESTIONS



# 2 ATELIER MESURES 2 D'ACCOMPAGNEMENT

**RP GLOBAL**  
RENEWABLE POWER

# MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE :

## Définition :

Selon le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres, version révisée d'octobre 2020 :

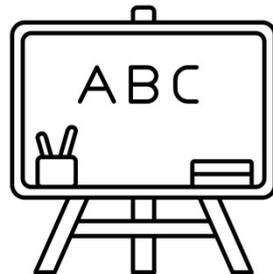
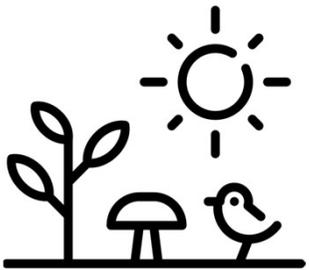
« Quel que soit le niveau d'impact résiduel du projet de parc éolien, des mesures d'accompagnement peuvent être mises en œuvre. Il s'agit de mesures volontaires, non obligatoires, ne répondant pas, le cas échéant, à une obligation de compensation d'impact. »

Dans le cadre de sa demande d'autorisation environnementale, le porteur de projet est dans l'obligation de décrire l'ensemble des mesures qu'il prévoit de mettre en œuvre et notamment pour les mesures d'accompagnement:

- Décrire les modalités de mise en place (description des moyens, partenaires, durée, ...)
- Evaluation du coût et modalités de financement
- Indicateurs de suivi

## ATELIERS MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE :

- ECHANGES SUR DIFFÉRENTS THÈMES
- LISTE DE MESURES POSSIBLES (SI NÉCESSAIRE)
- PRIORISATION DES MESURES



## index des mesures d'accompagnement par catégorie



### Amélioration du cadre de vie

- **Assainissement**
- **Borne électrique** de rechargement
- **Voiture électrique**
- Amélioration du **cadre de vie urbain et routier** (trottoirs, places, ralentisseurs, routes, évacuations, signalisation, ...)
- **Eclairage public** (Remplacement des candélabres vers des candélabres à LED, Détection de présence, éclairage par le sol, ...)
- **Chemins** de marche ou de randonnée (balisage, halte, pique-nique, ...)
- Renforcement des **chemins**, ou des infrastructures et voies de dessertes locales
- Réseau **transports en commun/transports scolaires** (aménagement voiries, arrêt bus, ...)
- **Enfouissement** de câbles de lignes électriques
- Aménagement et traitement des **entrées et sorties de bourgs**
- **Jardin communautaire**
- **Panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments partagés ou municipaux/chez les particuliers
- Renforcement **paysager** municipal
- Fond de **plantation** élargi pour les particuliers
- Développer les **commerces locaux**
- **Travaux d'entretien**
- Participation à l'**activité agricole**
- **Consommation électrique**



### Préservation de l'environnement

- **Installations de nichoirs, hôtels à insectes, ...**
- **Installations de ruches**
- Sauvegarde de **nichées**
- **Rénovation énergétique** des bâtiments partagés ou municipaux
- **Nettoyage décharge sauvage**
- **Espaces verts durables**



### Conservation du patrimoine

- **Panneaux d'information**
- **Table d'orientation**
- **Restauration** d'un monument ou point d'intérêt local ou municipal
- **Faciliter** l'accès au patrimoine local (Aménagement d'accès PMR, audioguide, ...)



### Réduction des consommations et du gaspillage

- Fourniture de l'**assistant d'économie d'énergie** à la maison ECOJOKO
- **Diagnostics de performances énergétiques** pour particuliers
- Développement des stations de recyclage ou des **poubelles de tri des déchets**
- **Développer le compostage**
- **Chèque énergie**
- **Favorisation des mobilités douces** (aire de covoiturage, garage à vélo, pistes cyclables, ...)
- **Financement bilan GES/ bilan carbone**



### Développement de la culture

- **Ateliers** pédagogiques et de découvertes associatifs
- **Ateliers** pédagogiques et de découvertes scolaires
- Outils/soutiens pédagogiques (Exposition, autres supports visuels...)
- Participation au financement d'un **événement** local
- **Mécénat**
- **Visites guidées** du parc



# 3. BILAN / CONCLUSION

# 4. COMPTE-RENDU

## POURQUOI LE PROJET ACTÉ EN CLS 2 A-T-IL ÉTÉ CHANGÉ (NOMBRE D'ÉOLIENNES RETENUES, DIFFÉRENCE D'ALIGNEMENT) ?

5 éoliennes avaient été retenues après le 2ème CLS réalisé fin 2022. Depuis, une concertation a été faite avec les agriculteurs sur la zone d'implantation prévue. En raison de contraintes agricoles d'irrigation, il a fallu repenser la localisation des éoliennes, en co-construction avec les exploitants. la problématique de la rampe la solution des 6 éoliennes.

RP Global aurait pu déposer le projet de 5 éoliennes décidé lors du CLS mais a décidé de repousser le dépôt (décalage de 1 an) pour retravailler l'implantation avec les agriculteurs. De plus, cette nouvelle implantation, plus concentrée, est plus en adéquation avec les attentes des services de l'Etat.

Cette variante, présentée en permanence publique en septembre 2023, a également l'avantage d'éloigner le parc des habitations du bourg de Villampuy et de Pareau, en comparaison avec la variante 3, présélectionnée en Comité Local de Suivi, tout en conservant une proximité de l'axe structurant que constitue la RD955. La taille du projet reste de taille modeste, composé de 6 éoliennes, et adapté au territoire. D'autre part, l'accès des chantiers sera privilégié au sud par la route D955, évitant ainsi un passage des engins rue du Bois Robin et sur le chemin agricole situé au nord, nécessitant des aménagements.

## BRUIT : DES SONOMÈTRES ONT ÉTÉ INSTALLÉS SANS ACCORD DES PROPRIÉTAIRES. QUEL EST LE BRUIT D'UNE ÉOLIENNE À 1 À 2 KM ?

Les sonomètres sont installés sur des terrains privés. Le bureau d'études spécialisé, indépendant, a pris contact avec chacune des personnes concernées pour leur proposer un rendez-vous et les rencontrer sur place pour regarder ensemble quel pourrait être l'emplacement du point de mesure. Aucune personne n'a formulé de désaccord.

Concernant le bruit des éoliennes, les émissions doivent respecter une réglementation et respectent des recommandations de l'agence nationale de la santé. Lors de l'exploitation, de nouvelles mesures par l'installation de sonomètres sont faites pour vérifier que le parc éolien respecte la réglementation et qu'il n'y ait pas de dépassement sonore.

# FONCTIONNEMENT DES ÉOLIENNES : POURQUOI LES ÉOLIENNES NE FONCTIONNENT PAS TOUT LE TEMPS, MÊME QUAND IL Y A DU VENT ?

RP Global a mis à disposition lors des dernières permanences et de ce Comité Local de Suivi des documents où les questions générales sur l'éolien sont détaillées.

Les éoliennes ne produisent pas constamment à pleine puissance, cela dépend de la force du vent. Une éolienne produit dès que le vent souffle à environ 10 km/h et une éolienne tourne en moyenne 75 à 95 % du temps, mais pas toujours à pleine puissance.

## QUEL EST L'IMPACT SUR L'IMMOBILIER ? (CAS D'UN ACHAT D'UNE MAISON IL Y A DEUX ANS ET ASSURANCE DE L'AGENT IMMOBILIER QU'IL N'Y AURAIT PAS D'ÉOLIENNES)

La question a été soulevée lors du Comité local de suivi n°2. A ce sujet, une étude réalisée par l'ADEME dont le rapport a été publié en mai 2022 a analysé l'évolution des prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens ([Lien](#)). Elle en conclut la chose suivante :

### Messages clés de l'étude :

- **L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues** sur la période 2015-2020. Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides.
- L'impact mesuré est **comparable à celui d'autres infrastructures industrielles** (pylônes électriques, antennes relais).
- **Cet impact n'est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception du paysage et de la transition énergétique.**

Sur la concertation, la contrainte militaire a été levée depuis le démarrage de l'étude. Et le début de la concertation auprès des habitants a été effectuée en septembre 2021, suite aux démarches foncières.

## SOLIDITÉ FINANCIÈRE DU PORTEUR DE PROJET

La SARL « PARC EOLIEN LES MOULINS DU BOIS ROBIN » a été créée en octobre 2022 pour assurer le développement, la construction et l'exploitation du parc. Ce parc fait partie du portefeuille de projets développés par RP Global France, filiale de RP GLOBAL Energy GmbH, société autrichienne, elle-même filiale de RPG Capital GmbH.

La société RP GLOBAL France, basée à Lille, compte plus de 50 personnes réparties dans toute la France. Ses effectifs ont augmenté ces 15 dernières années puisqu'elle était de 21 en 2009. Depuis ces dernières années, son activité est majoritairement du développement de projet.

La société apportera le capital nécessaire à la construction du parc, avec ou sans prêt bancaire, et assumera l'ensemble des engagements relatifs à l'autorisation d'exploiter, engagements garantis par le contrat de fourniture d'éoliennes, le contrat d'Opération et de Maintenance des éoliennes, et le développement effectué par RP GLOBAL (qualité intrinsèque du projet, productible, financement).

Enfin, la société RP Global possède de nombreux partenaires financiers publiques et privés. Ces partenariats permettent de renforcer et consolider les projets tout en apportant des garanties financières.

# MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ÉOLIEN

Plusieurs groupes ont été formés et les mesures d'accompagnement évoquées sont les suivantes :

## 1<sup>er</sup> groupe :

Diagnostic PV pour la commune

- Plus de budget/fonds pour la commune
- Payer l'électricité moins chère
- Réfection des trottoirs
- Diminution des impôts
- Travaux de rénovation de la mairie
- Aide aux associations : gym/club des anciens

## 2<sup>eme</sup> groupe :

- chemin de randonnée et pistes cyclables
- Mise aux normes de l'assainissement
- Réfection des routes de la commune
- Retombées directes au particulier
- Borne de recharge électrique pour les voitures

## 3<sup>eme</sup> groupe :

- Panneaux photovoltaïques : aides pour les particuliers
- Borne de recharge électrique pour les voitures

## POSSIBILITÉS SOLAIRES SUR LA COMMUNE DE VILLAMPUY ?

La commune de Villampuy ne possède pas de terrains dégradés qui pourraient favoriser le développement de projet PV.

Concernant l'agrivoltaïsme, nous sommes sur des terres céréalières principalement Colza et Tournesol.

Par ailleurs, les modèles d'implantation sur ces types de culture sont encore en phase de test sur certains projets.

D'après Monsieur le Maire, le positionnement de la Chambre d'Agri du 28 n'est pas favorable à l'agrivoltaïsme.

# DÉMANTÈLEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DU PARC ÉOLIEN

En France, le démantèlement des parcs éoliens fait l'objet d'une réglementation stricte :

- démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux
- Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation

En France, le démantèlement incombe à l'exploitant du parc éolien, qui est par ailleurs seul responsable des installations construites sur une partie de la parcelle louée et qui est seul responsable de son démantèlement. Une garantie financière prenant la forme d'une somme séquestrée ou d'un cautionnement est d'ailleurs provisionné à cet effet. Les baux signés avec les propriétaires et les exploitants de ces installations engagent également l'exploitant du parc éolien au démantèlement.

Les garanties financières du parc éolien sont définies par l'arrêté du 26 Aout 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 et mis à jour le 11 juillet 2023.

## RENDEMENT, MAINTENANCE ET DURÉE DE VIE DU PARC ÉOLIEN

Dans la production d'électricité, le "rendement", aussi appelé facteur de charge. Pour les 4 dernières années le facteur de charge éolien s'établissait, en moyenne, à 24,5% en 2019, 26,35% en 2020, 22,6% en 2021 et 21.6% en 2022 (baisse due à des conditions climatiques défavorables). (Source RTE bilan 2019, 2020, 2021 et 2022)

La durée de vie du parc éolien est estimée entre 20 et 30 ans.

Une maintenance annuelle est effectuée sur l'ensemble des éoliennes du parc éolien mais également des maintenances intermédiaires en cas de besoin.

## RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN

Le raccordement des éoliennes se fera vers les postes sources existants sur Tournoisis (poste priorisé) ou Châteaudun. Si la capacité n'est pas suffisante, un poste source est prévu dans le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

## GRANDE QUANTITÉ DE BÉTON UTILISÉE POUR LE PARC ÉOLIEN

Le volume nécessaire à la réalisation d'une fondation d'une éolienne est de 400 m<sup>3</sup>.

Pour information, le secteur du bâtiment consomme 180 fois plus de béton que la filière éolienne.

## COMPOSITION DU PARC ÉOLIEN : EST-IL POSSIBLE DE NE FAIRE QUE 4 ÉOLIENNES, EN SUPPRIMANT LES DEUX ÉOLIENNES LES PLUS PROCHES DES HABITATIONS ?

La configuration du parc éolien proposé par RP Global est la solution qui permet de prendre en compte toutes les contraintes en respectant la réglementation en vigueur. C'est pourquoi c'est celui qui sera soumis à l'appréciation du Préfet, qui sera le seul décisionnaire.

Le Préfet pourra autoriser tout ou partie du parc proposé.



# ANNEXE AU COMPTE-RENDU

Bonjour a tous,

Je suis Mr Roulleau, président de l'association Non aux Eoliennes en pays dunois et je souhaiterais rappeler à tous pourquoi cette association anti éolienne a été mise en place notamment avec Fanny Vanier et Romain Guerre et de nombreux sympathisants.

L'association a été créée parce que, sans aucune concertation et majorité, le conseil municipal de Villampuy souhaite imposer à la population un nouveau parc de 6 éoliennes sur la commune dès 2025..

L'association a donc décidé d'aller voir les habitants des différents villages de Villampuy à l'été 2023 pour connaître leur avis et leur exposer le projet avec la brochure RP Global pour savoir si elle adhérerait au projet ce qui est bien le minimum pour un projet qui pourrait changer la vie de la commune pour les 25 prochaines années, soit bien au delà de la mandature actuelle du conseil municipal.

A ma grande surprise, la grande majorité des habitants n'avaient pas connaissance du projet, était révolté de n'avoir pas connaissance de ce projet d'envergure et dans la grande majorité des cas et ont exprimé leur désapprobation à l'égard de ce projet hors norme et ce pour des raisons évidentes que nous souhaitons rappeler ce jour:

- Les éoliennes avec une hauteur de 140 m soit 25 m de plus que le deuxième étage de la tour eiffel défigureraient et enlaidiraient nos beaux paysages de beauce.
- Ces éoliennes pourraient entraîner la ruine de la commune. En effet, RP GLOBAL est la filiale d'une société étrangère qui peut à tout moment disparaître ou être fermée par sa société mère. Le démantèlement dans 20 ou 25 ans du parc éolien avec la dépollution coûterait environ 3 000 000 euros et serait bien sur à la charge des agriculteurs et de la commune si cette société devait fermer comme cela arrive très souvent dans les grosses sociétés dont par exemple la société WE WORK, une très grosse société qui louait des bureaux partout dans le monde et qui vient de fermer définitivement la semaine dernière. La commune serait alors endettée pour de nombreuses années avec des répercussions très graves pour la population.
- L'implantation d'éoliennes feraient baisser au niveau local d'environ 20 à 30 % le prix des maisons comme de nombreuses études le démontrent à moins de 2 km des éoliennes. La cour d'appel de Toulouse le 8 juillet 2021 a par exemple estimé la perte de valeur pour un gîte situé dans le haut Languedoc entre 700 et 1300 m de 6 éoliennes installés en 2008 autour de 30%. Elle a condamné la société Margnes Energies, propriétaire des éoliennes, à 28650 euros au titre de la perte de valeur de bien, de 39500 euros au titre du trouble de jouissance, à 8000 euros pour les souffrances endurées par les propriétaires du gîte et 20 000 euros au titre de préjudice moral
- Effectivement, les habitants s'inquiètent aussi fortement des répercussions sur leur santé par rapport au bruit et au champ magnétique crée par les éoliennes . Le professeur Jérôme Salomon, directeur général de la santé nous indique que les

éoliennes favorisent l'apparition de symptômes regroupés sous le terme de syndrome éolien tels que insomnie , migraine, acouphènes, vertiges voire anomalies cardiaques chez les riverains.

- Du point de vue de notre environnement, les éoliennes déstabiliseraient notre écosystème puisque la faune et la flore seraient durablement impactées sans compter l'artificialisation des sols qui est un enjeu majeur au niveau de l'eau au cœur des préoccupations de l'État depuis plusieurs années.
- De plus, le département d'eur et loir compte déjà 282 Éoliennes installées en 2022 et près de 150 en cours d'installation soit largement supérieurs à la majorité des départements français qui ont en moyenne 20 éoliennes par département, en particulier dans notre secteur, il existe déjà le parc de cormainville avec une quarantaine d'éoliennes en fonction.
- En matière d'énergie renouvelable, notre environnement compte aussi un méthaniseur à Pressainville à côté de Dessainville et un projet de photovoltaïque sur l'ancienne base militaire de chateaudun.

C'est pour toutes ces raisons que l'association a reçu 132 signatures pour sa pétition, ces signatures représentent 2 / 3 des habitants de plus de 18 ans sur près de 200 inscrits sur les listes électorales de Villampuy aux dernières élections présidentielles, ce qui représente une majorité très importante.

Nous sommes totalement contre la mise en place de ce projet d'éoliennes contre à 100 % et nous représentons la majorité de la population.

Nous avons le droit de nous exprimer. Les opposants à ce projet représentent la majorité de la population et doivent pouvoir s'exprimer dans des panneaux et banderoles.

Il est proprement inadmissible que le maire de Villampuy nous ait fait un ultimatum pour retirer les panneaux installés le WE dernier sur Villampuy, 24H seulement après les avoir posés et en nous menaçant de porter plainte contre nous et d'appeler les gendarmes alors que nous représentons la majorité de la population !

Notre association Non aux Eoliennes en pays dunois doit pouvoir s'exprimer !

Notre association est également en lien étroit et soutenu par l'association ADEP ( association de défense contre les éoliennes aux portes du perche ) basée à logron et représenté par philippe leclerc qui lutte depuis très longtemps, 2016, contre l'implantation d'un parc éolien sur Logron avec votre société également, la société RP Global, alors même qu'une pétition avec les habitants de Logron a recueilli 91 % de voix contre l'implantation des éoliennes sur leur commune

Lors du dernier CLS en 2022, vous nous avez indiqué publiquement que si une majorité de personnes de la commune était contre ce projet, l'implantation d'éoliennes ne se ferait pas. je vous demande donc de respecter votre parole publique, d'entendre la majorité de la population et donc de suspendre ce projet qui pas au cadre de vie dans lequel les habitants veulent vivre pour les 20 prochaines années

*ne correspond*

Merci de m'avoir écouté et à votre disposition pour toutes questions.



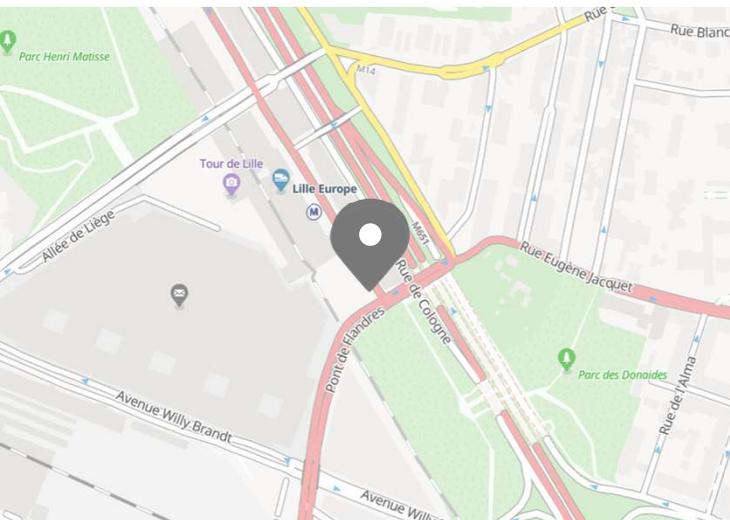
# VOTRE INTERLOCUTEUR DÉDIÉ

Séverine PONCELET  
Cheffe de projet

✉ [s.poncelet@rp-global.com](mailto:s.poncelet@rp-global.com)

☎ 06.14.35.14.37

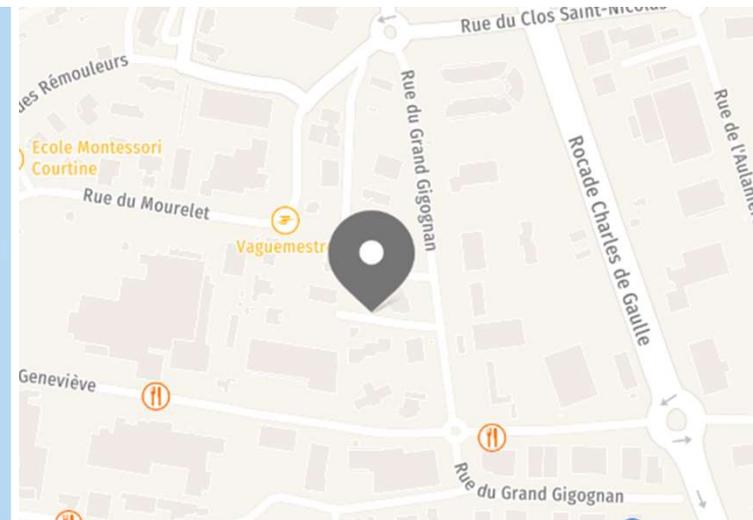
**RP GLOBAL**  
RENEWABLE POWER



**RP Global France**  
**Lille - siège**  
**France**  
Bâtiment EUROSUD  
213 Boulevard de Turin  
59777 LILLE



**RP Global France**  
**Antenne Bordeaux**  
Les Bureaux de la Cité  
Mondiale  
23 Parvis des Chartrons  
33000 Bordeaux



**RP Global France**  
**Antenne Avignon**  
Espace Cowool  
25 avenue Mazarin  
84000 Avignon

**RP GLOBAL**  
RENEWABLE POWER

Tel : +33 (0)3 20 51 16 59  
[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)

